



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00286

Numéro SIREN : 445 359 730

Nom ou dénomination : ACC DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt 12539

« ACC DISTRIBUTION »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 €
Siège social : 10, Impasse Guidotti
06300 NICE

R.C.S. NICE 445 359 730

12539
"Certifié conforme
à l'original"

ADN.

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2017**

L'An deux Mille Dix-Sept,
Le trente et un mai,
A 18 heures.

Les associés de la Société « ACC DISTRIBUTION » Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 € divisé en 2.000 parts sociales de 50 € chacune, se sont réunis au siège social à NICE (06300) 10, Impasse Guidotti, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par la gérante, conformément à la loi.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou représenté en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Angélique MAZZACORI, associée-gérante.

Les associés présents ou représentés détiennent ensemble le nombre de parts requis pour la tenue d'une Assemblée générale ordinaire.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance au 31 décembre 2016,
- le rapport spécial de la gérance au 31 décembre 2016,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2016,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LF. ADN
AS LF

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation de ces comptes et du rapport au 31 décembre 2016,
- Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code Commerce.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial.

La discussion générale est ouverte. Diverses observations sont échangées. Finalement, personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 11.796,23 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Gérant, Monsieur Patrick FORTE jusqu'au 30 mai 2016 puis à la gérante Madame Angélique MAZZACORI pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AND

AND
LF AS LF

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 11.796,23 € de la façon suivante :

• Résultat bénéficiaire de l'exercice	11.796,23 €
• Report à Nouveau 2016 CR	44,84 €
	11.841,07 €
* Distribution de dividendes	11.836,00 €
* REPORT A NOUVEAU 2017 CR	5,07 €
	11.841,07 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende par part sociale est de 5,918 € pour chacune des 2.000 parts sociales composant le capital de la société.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des porteurs de parts personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts, calculé sur la totalité de son montant.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende brut, au profit des porteurs de parts personnes physiques, fait l'objet d'un prélèvement social de 15,5 %.

Selon l'article 117 quater du code général des impôts, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 %.

Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait par la gérante sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes par part
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2013	5,00 €
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	7,50 €
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	2,15 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ADN.

LF AS ADN.
LF

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

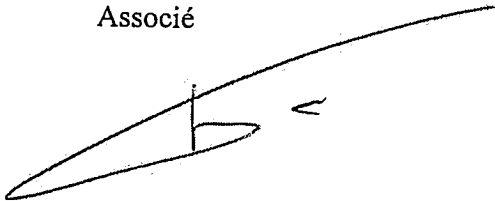
*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Lionel FORTE

Associé



Aurélie SIMONUTTI

Associée



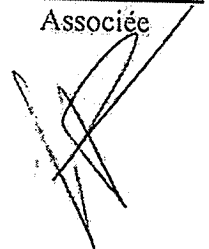
Angélique MAZZACORI

Présidente



Linda FORTE

Associée



Désignation de l'entreprise : ACC DISTRIBUTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 10 IMPASSE GUIDOTTI 06300 NICE Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 44535973000014 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2016

*copie conforme
à l'original*

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 631
	Fonds commercial (I)	AH	AI	32 900
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 680
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Termes	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	23 162
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	33 457
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	50
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	46 172	
TOTAL (II)		BJ	BK	109 101
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	49 768
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	37
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 273
	Autres créances (3)	BZ	CA	37 275
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	2 086	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 520	
TOTAL (III)		CJ	CK	3 273
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	112 374
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :	
				84 878

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	45	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	11 796	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	121 841	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	44 231	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	570	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	487	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 054	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 057	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	135 399		
Écarts de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	257 240		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	126 739
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	25 914	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **ACC DISTRIBUTION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	551 818	FB		FC	684 047		
	Production vendue	biens *	FD	286 224	FE		FF	145 000	
			services *	FG	445	FH	12 671	FI	22 110
				FJ	838 487	FK	12 671	FL	851 158
	Chiffres d'affaires nets *						FM	6 366	
	Production stockée *						FN		
	Production immobilisée *						FO	6 046	
	Subventions d'exploitation						FP	6 361	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FQ	89	
	Autres produits (1) (11)						FR	870 019	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FS	370 238		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FT	9 483	
	Variation de stock (marchandises)*						FU	19 153	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FV	(3 778)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FW	207 676	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FX	5 222	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FY	146 947	
	Salaires et traitements *						FZ	38 952	
	Charges sociales (10)						GA	18 810	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GB		
			- dotations aux provisions				GC	3 273	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	16 381	
	Autres charges (12)						GF	832 357	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	37 662	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	13	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	40	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	53	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	9 698	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 798	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	11 496	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GV	(11 443)		
						GW	26 220		

ADN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 116	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	5 612	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 729	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	13 537	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	6 967	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	20 504	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(12 775)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 648	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	877 801	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	866 005	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	11 796	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	75 942
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 085
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	431
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	48
		obligatoires			A9	383
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	MAJORATIONS DE RETARD URSSAF 2016			231		
AMENDES CODE DE LA ROUTE			863			
PERTES CREANCES CLIENTS IRRECOURABLES			9 209			
REGULARISATION LITIGE FR SCT TELECOM			799			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADN

SARL ACC DISTRIBUTION
n°SIRET: 445 359 730 00014

exercice clos le 31/12/2016

10, impasse Guidotti
06300 NICE

ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016 :

"certifié conforme à l'original",


SOMMAIRE	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
<u>I-REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>		
Méthodes d'évaluation	X	
Calcul des amortissements et des provisions	X	
Changement de méthode		X
Dérogations		X
Informations complémentaires	X	
<u>II-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
Etat de l'actif immobilisé (renvoi imprimé fiscal n°2054)		X
Etat des amortissements (renvoi imprimé fiscal n°2055)		X
Etats des provisions (renvoi imprimé fiscal n°2056)		X
Etat des échéances des créances et des dettes (renvoi imprimé fiscal n°2057)		X
Informations complémentaires sur:		
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X
Frais d'établissement		X
Frais de recherche et de développement		X
Fonds commercial	X	
Charges à payer	X	
Produits à recevoir	X	
Charges constatées d'avance	X	
Produits constatés d'avance		X
Charges à répartir sur plusieurs exercices		X
Composition du capital social	X	
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		X
Ventilation du chiffre d'affaires net	X	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X
<u>III-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
Crédit bail	X	
Engagements financiers		X
Engagements de retraite		X
Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X
Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X
Rémunérations des dirigeants	X	
Effectif moyen	X	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X
Liste des filiales et participations		X
<u>IV-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>		
Produits et charges exceptionnels (renvoi imprimé fiscal n°2053)		X
Transferts de charges	X	
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X
<u>V-TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</u>		
		X

ADN

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **257 240 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de **851 158 Euros** et dégageant un bénéfice de **11 796 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- *continuité de l'exploitation,
- *indépendance des exercices,
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE:

Les compte arrêtés au 31/12/2016 incluent le produit à recevoir du montant de **7 427 Euros** correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi dégagé au titre de 2016. Ces fonds sont destinés à être réinvestis dans les ressources humaines de l'entreprise.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

1/ composition du capital social

TITRES	VALEUR NOMINALE		NOMBRE DE TITRES	
	début exercice	fin exercice	début exercice	fin exercice
parts sociales	50 €	50 €	2000	2000

ADN

2/ fonds commercial

nature	montant des éléments				dépréciation
	achetés	réévalués	reçus en apports	global	
éléments incorporels			32 900 €	32 900 €	

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

3/ autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

nature	valeur d'amortissement	taux d'amortissement
logiciel EBP	1 166 €	33,33%
logiciel KEZIA	465 €	100%
marque déposée "A l'Ombre du Caféier "	98 €	100%
création site internet "A.O.C."	6 600 €	33%

4/ immobilisations corporelles

En raison de la taille de l'entreprise ainsi que la nature de ses immobilisations, les nouveaux règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004 concernant notamment la décomposition des immobilisations corporelles, n'ont pas été appliqués,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue:

- * Distributeurs Automatiques Boissons Chaudes et Froides, Confiseurs et Autres D.A. : de 1 à 5 ans
- * Fontaines à eau : 5 ans
- * Machines à café : de 1 à 5 ans
- * Matériels D.A. : de 3 à 5 ans
- * Autres matériels d'exploitation : de 3 à 5 ans
- * Agencements, installations : de 5 à 10 ans
- * Matériel de Transport : de 3 à 5 ans
- * Matériel informatique et de bureau : de 3 à 5 ans
- * Mobilier : de 2 à 5 ans

5/ créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- * Dépôts Fontaines à eau chez clients (dépréciation selon durée moyenne de détention : 5 ans)
- * Dépôts Machines à café chez clients (dépréciation selon durée moyenne de détention : 5 ans)

6/ évaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les stocks de matières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

7/ évaluation des créances et des dettes

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan.

8/ stocks :

Les stocks de marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

9/ évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement ont été intégrés.

10/ disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

11/ produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Montant

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	24 228 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	

Total 24 228 €

12 / charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

Montant

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	903 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	196 €

ADN.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 084 €
Dettes fiscales et sociales	10 561 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

Total 14 744 €

13/ charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance

Montant

Charges d'exploitation	13 520 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

Total 13 520 €

Produits constatés d'avance

Montant

Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	

Total 0 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

14/ ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)

Répartition par secteur d'activité Montant

	Montant	
ventes de café (grain, dosettes et capsules)	426 006 €	50%
ventes autres denrées alimentaires et boissons	23 755 €	3%
ventes d'autres marchandises	241 €	0%
locations ventes de fontaines à eau, machines à café et distributeurs automa	101 817 €	12%
recettes des ventes par automates et par machines à café professionnelles	286 224 €	34%
prestations de services	13 116 €	2%

Total 851 158 €

15/ rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres Montant	Montant
des organes de direction ou de gérance	17 587 €
des organes d'administration	
des organes de surveillance	

Total 17 587 €

16/ effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	6	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

17/ dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

Montant restant dû en capital :	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 281 €
Emprunts et dettes financières divers :	
Total	18 281 €

En ce qui concerne les emprunts en cours, les intérêts et autres frais annexes restant à échoir au 31/12/2016 reviennent au montant total de : 774 €

19/ crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

crédits baux mobiliers relatifs à des matériels d'exploitation et de transport

valeur d'origine	258 651 €
cumuls amortissements en fin d'exercice	120 088 €
valeur nette comptable en fin d'exercice	138 563 €
cumuls redevances payées en fin d'exercice	153 696 €
redevances restant à payer	
- à un an au plus	86 467 €
- entre 1 et 5 ans	83 483 €
- à plus de 5 ans	
Total	169 950 €
valeur résiduelle (option d'achat fin de contrat)	13 095 €
montant en charge sur l'exercice	75 942 €

ADN

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20/ produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)

(renvoi imprimé fiscal n° 2053)

21/ transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

nature	montant
transferts de charges d'exploitation	3 085 €

ADA.